

Qu'on me permette aussi d'exprimer en ce moment tout le respect que j'ai pour le très honorable chef de l'opposition (M. St-Laurent). A la fin de la deuxième journée de séance, tenant à faire la connaissance d'un homme dont on reconnaît généralement que c'est un grand Canadien, je me suis présenté à lui. Il a accueilli mon indiscretion de la façon la plus gracieuse et la plus courtoise, dans les termes dont on sait depuis longtemps qu'il a le secret. J'espère qu'en quittant cette Chambre, je serai tenu par tous mes collègues dans la même estime qu'ils tiennent le chef de l'opposition.

J'ai l'intention de dire quelques mots qui s'appliquent tout particulièrement à ma circonscription, Vancouver-Centre. Vous n'ignorez pas que celle-ci contient à peu près intégralement tout le quartier commercial et financier de la ville. Elle compte notamment beaucoup d'employés de bureaux. Un grand nombre de ceux-ci,—la remarque vaut d'ailleurs pour les travailleurs de tout genre,—ont à souffrir à l'occasion de graves ennuis financiers du fait de la maladie. C'est pourquoi, songeant à atténuer ce problème, je prie le gouvernement de songer sérieusement à étendre l'admissibilité aux prestations aux termes de la loi sur l'assurance-chômage. Nombreux sont ceux qui ont contribué à cette caisse, et même si le risque de chômage reste toujours présent, le risque de perte de temps du fait de la maladie est infiniment plus grand. Or ces personnes, même si la maladie les empêche de travailler, n'ont pas droit aux prestations. J'ai l'impression que l'état de la caisse est actuellement tel qu'on pourrait étendre l'admissibilité aux prestations sans augmenter les charges qui pèsent actuellement sur le trésor public. Il va de soi qu'il faut considérer mes observations à la lumière du programme national d'assurance-santé qu'envisage le gouvernement.

Je voudrais ensuite dire un mot des étudiants d'universités. Il n'est personne ici qui ne conviendra qu'à notre époque il faut favoriser de toute façon les études universitaires. Ayant moi-même éprouvé certaines difficultés d'ordre pécuniaire pendant mes études, je prie instamment le gouvernement de songer à exempter de l'impôt sur le revenu ce que peut gagner l'étudiant pendant ses vacances. L'État n'y perdrat pas grand chose tandis que les avantages qu'une mesure comme celle-ci rapporterait à ces jeunes gens seraient infinis.

Je songe maintenant à la situation des fonctionnaires retraités, et en vérité à celle de tous nos concitoyens plus âgés, de nos anciens combattants et de nos invalides. Cette question m'a toujours intéressé au plus haut

point. Toutefois, vu les mesures législatives dont nous avons été saisis, j'ajournerai les propos que je voudrais tenir à ce sujet. Qu'on me permette de dire pourtant qu'il y aurait lieu de faire procéder à une enquête portant sur le domaine tout entier de la législation sociale, et qui embrasserait les pensions de vieillesse, l'assurance-santé et l'assurance-chômage. Une telle proposition n'est évidemment pas nouvelle, mais, dans mon esprit, ce relevé viserait surtout à s'assurer que les fonctions administratives de tous ces organismes, qui font un peu double emploi, sont aussi efficaces que possible. Il faudrait plutôt envisager le problème sous cet aspect que de songer à augmenter actuellement les prestations diverses.

Enfin, un mot de l'immigration des nationaux chinois. C'est ma circonscription qui renferme le plus fort groupe de Chinois au Canada. Sur quelque 44,000, la Colombie-Britannique en compte 10,000 dont environ 7,000 dans la seule ville de Vancouver. De crainte que certains pensent que j'ai été élu par la seule force numérique du groupement chinois, je me permets de signaler que, si tous les Chinois inscrits comme votants avaient voté contre moi, j'aurais quand même été élu avec une forte majorité. Je le signale simplement pour souligner un fait que la plupart des députés reconnaîtront, soit que personne ne peut être élu grâce aux efforts d'un seul groupe minoritaire. Il a besoin d'un appui beaucoup plus large.

Si j'aborde cette question d'immigration, monsieur l'Orateur, ce n'est pas parce que je préconise la venue de Chinois, mais parce que je crois que nous avons des devoirs moraux envers les premiers immigrants chinois qui sont maintenant naturalisés canadiens. Bon nombre de nos premiers immigrants ont dû payer une taxe individuelle de \$100 à \$500 pour entrer au Canada, et on ne leur a pas permis d'emmener leur femme ou leur famille. Ils se sont ainsi trouvés privés pendant longtemps d'une vie familiale normale. Les règlements ont été assouplis en 1947, ce qui a permis, dans certaines limites, de faire venir au Canada les personnes à charge de Chinois naturalisés citoyens canadiens. Mais il existe encore un certain nombre de familles dont les membres sont séparés.

Sans m'attarder à des détails techniques, je me propose d'exhorter le gouvernement à accélérer l'entrée au Canada de ces personnes à charge, afin que les membres de la collectivité chinoise qui ont tant contribué à l'expansion de notre pays et qui sont depuis si longtemps privés d'une vie familiale, puissent jouir d'un peu de bonheur au cours des quelques années qui leur restent. Le nombre des personnes dans cette situation n'est pas